

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 10/12/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Nazih, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir: BRUGERE Thierry à FEZZANI Soufia, COSTES-ROBLES Christelle à CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor, GEROMEL Bastien à CARNEIRO Jean-Marc, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, GRIMAL Alexandre à MILHORAT Claude, TOUILÉ EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

### **OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-127 – DÉNOMINATION DE VOIES DOUCES**

Monsieur LINARÈS, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans ce cadre, la commune, en lien avec Toulouse Métropole, a récemment réalisé plusieurs voies douces permettant de relier différents équipements et bâtiments publics. Afin de faciliter leur identification et leur repérage pour les usagers, il est proposé d'attribuer une dénomination officielle à ces nouvelles voies, selon la liste suivante :

- Voie douce reliant le Parc urbain à la Maison de la Culture Convivencia : **Passage Joséphine Baker** (1906-1975), artiste et résistante. Le choix du nom s'appuie sur la double dimension culturelle et mémorielle de cette figure majeure. Artiste emblématique de la scène française et héroïne de la Résistance, Joséphine Baker incarne à la fois la création, l'engagement et les valeurs républicaines. Son nom fait écho au théâtre de verdure du parc, à la Maison de la Culture et à l'Allée du Souvenir, offrant une identité cohérente et porteuse de sens à ce passage reliant le parc à la Maison de la Culture.

- Voie douce reliant le chemin de la Plaine au lac de Labou : **Passage de Labou**. Ce nom permet de garder la cohérence avec le lac de Labou, vers lequel il conduit. C'est un nom déjà connu des habitants et associé au secteur ; le reprendre pour ce passage facilite l'orientation et assure une continuité naturelle entre l'école, le cheminement et le lac.

- Voie douce reliant l'avenue Segusino au passage de Labou : **Passage Pauline Kergomard** (1838-1925), pédagogue et pionnière de l'école maternelle en France. Ce choix s'inscrit naturellement au regard de la vocation éducative des lieux, cette voie desservant directement l'école maternelle du Lac. Pauline Kergomard, figure fondatrice de l'école maternelle moderne, incarne les valeurs d'éveil, de bienveillance et d'éducation portées par cet équipement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** les 3 dénominations de voies douces ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

**Le Maire, Victor DENOUVION**

**Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS**